



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1055

Adoption et renouvellement de conventions-cadre et de conventions d'occupation temporaire de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance –
Approbation des conventions

Direction de l'Enfance

Rapporteur : M. VASSELIN Steven

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 OCTOBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 23 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 OCTOBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1055 - ADOPTION ET RENOUVELLEMENT DE CONVENTIONS-CADRE ET DE CONVENTIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LOCAUX AU PROFIT DE DIFFERENTES ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES D'EQUIPEMENTS DE PETITE ENFANCE – APPROBATION DES CONVENTIONS (DIRECTION DE L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 septembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les associations gestionnaires d'équipements de petite enfance contribuent grandement au renforcement du dispositif d'accueil, individuel et collectif, des enfants de 0 à 4 ans sur le territoire lyonnais. L'une des spécificités du modèle lyonnais de la politique petite enfance réside en effet dans la vitalité du tissu associatif et dans le dynamisme du partenariat instauré entre la Ville de Lyon et les associations, pour répondre aux besoins d'accueil des familles lyonnaises et leur offrir un service de qualité.

Les associations et la Ville de Lyon formalisent leurs relations contractuelles dans différentes conventions conclues pour une durée habituelle de 3 ans :

- La convention cadre ou mixte pour un subventionnement annuel dépassant 23 000 € définit les obligations respectives de la Ville de Lyon et de l'association, précise les conditions d'attribution et rappelle le montant de la subvention de fonctionnement précédemment voté ;
- La convention d'occupation temporaire précise les modalités de mise à disposition des locaux lorsque la Ville est propriétaire des locaux ;
- Le contrat de sous-mise à disposition précise les modalités de mise à disposition des locaux lorsque la Ville est locataire des locaux.

Ces documents arrivant à échéance et les associations poursuivant leurs activités en faveur d'un accueil de qualité des enfants sur le territoire lyonnais, il vous est proposé d'approuver le renouvellement des conventions ci-dessous.

A titre informatif il vous est rappelé dans le tableau, pour l'ensemble des structures dont les conventions sont à renouveler, les montants de subventions de fonctionnement votées en 2020 (année complète) et 2021 (1^{ère} tranche et 2^{nde} tranche).

Association Gestionnaire	Nom de l'équipement	<u>Type de convention / contrat renouvelé(e) :</u> 1- Convention-cadre, mixte 2- Convention d'occupation temporaire 3- Contrat de sous -mise à disposition	Valeur locative 2020 des locaux mis à disposition (€)	Rappel du montant de la subvention de fonctionnement 1 ^{ère} et 2 ^{ème} tranche (€)	
				2020 Délibérations en Conseil Municipal N°2020/5349 du 27/01/2020 et N°2020/312 du 19/11/2020	2021 Délibérations en Conseil Municipal N°2021/554 du 28/01/2021 + N°2021/658 du 25/03/2021 + N°2021/1055 du 30/09/2021
1^{er} arrondissement					
La Ribambelle	La Ribambelle	Cadre + convention d'occupation temporaire	27 307	76 000	71 600
				28 000	17 900
2^e arrondissement					
La Mutualité Française du Rhône - Pays de Savoie	Les Roseaux	Convention d'occupation temporaire	83 200	184 000	200 000
				56 000	50 000
La Mutualité Française du Rhône - Pays de Savoie	Ram Les Nymphéas	Convention d'occupation temporaire	29 867	40 800	36 800
				5 200	9 200
3^e arrondissement					
La Friponnerie	Pain d'Epices	Convention d'occupation temporaire	73 067	168 000	174 800
				47 000	43 700
La Croix-Rouge Française	Arlequin	convention d'occupation temporaire	53 867	233 600	234 560
				58 400	58 640
6^e arrondissement					
Evancia	Crèche du Parc	Cadre + convention d'occupation temporaire	89 373		

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e et 6^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- Les conventions-cadre et les conventions d'occupations temporaires susvisées, établies entre la Ville de Lyon et les associations gestionnaires d'équipements de petite enfance, sont approuvées.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET